

(Association émettrice)

CHAÎNE DE GARANTIE INTERNATIONALE

CARNET A. T. A. N° 

**CARNET DE PASSAGES EN DOUANE POUR L'ADMISSION TEMPORAIRE
CONVENTION DOUANIERE SUR LE CARNET A. T. A. POUR L'ADMISSION TEMPORAIRE
DE MARCHANDISES**

(Avant de remplir le carnet, lire la notice page 3 de la couverture)

CARNET VALABLE JUSQU'AU INCLUS
DELIVRE PAR
TITULAIRE

REPRESENTE PAR (*)

Utilisation prévue des marchandises

Ce carnet est valable dans les pays ci-après, sous la garantie des associations suivantes :

A charge pour le titulaire et son représentant de se conformer aux lois et règlements du pays de départ et des pays d'importation.

Emis à, le

.....
(Signature du titulaire).....
(Signature du Délégué
de l'Association émettrice)**ATTESTATION DES AUTORITES DOUANIERES**

1. Apposé les marques d'identification mentionnées dans la colonne 7 en regard du(des) numéro(s) d'ordre suivant(s) de la liste générale
2. Vérifié les marchandises (*).
3. Enregistré sous le n° (*)

.....
(Bureau de douane).....
(Lieu).....
(Date).....
(Signature et Timbre)

(*) Biffer s'il y a lieu.

